



PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE **SIMONE VEIL**

MJC MONPLAISIR - ESPACE DES 4 VENTS
DÉCLARATION N° 0690034AP000325-E01

2025-2026

MJC MONPLAISIR

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON
04.72.78.05.70 / accueil@mjcmonplaisir.net
www.mjcmonplaisir.net

ESPACE DES 4 VENTS

27/29 rue Garon Duret 69008 LYON
04.37.53.70.24 / e4v@mjcmonplaisir.net
www.espacedes4vents.net

SOMMAIRE

I – ORGANISATEUR

LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	1
B/ LES ALAE VILLE DE LYON	2
L'ORGANISATION DE LA SEMAINE	
LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL	
LA TARIFICATION	
C/ LES PARTENAIRES	6

II – L'ALAE SIMONE VEIL

A/ L'ÉCOLE SIMONE VEIL	7
FICHES D'IDENTITE	
LES LOCAUX	
B/ LES PUBLICS	9
C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL	11
MATERNEL 3-5ans	
ELEMENTAIRE 6-10 ans	

III – LES OBJECTIFS DU PROJET

A/ LES OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF	15
B/ LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS	16
C/ LES PROJETS D'ANIMATION	18
D/ L'ÉVALUATION	18

IV – L'ÉQUIPE D'ANIMATION

A/ LA DIRECTION	19
B/ LES ANIMATEURS	19

VII – ANNEXES

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR	20
-------------------------------------	----

I – ORGANISATEUR

LA MJC MONPLAISIR – ESPACE DES 4 VENTS – VILLE DE LYON

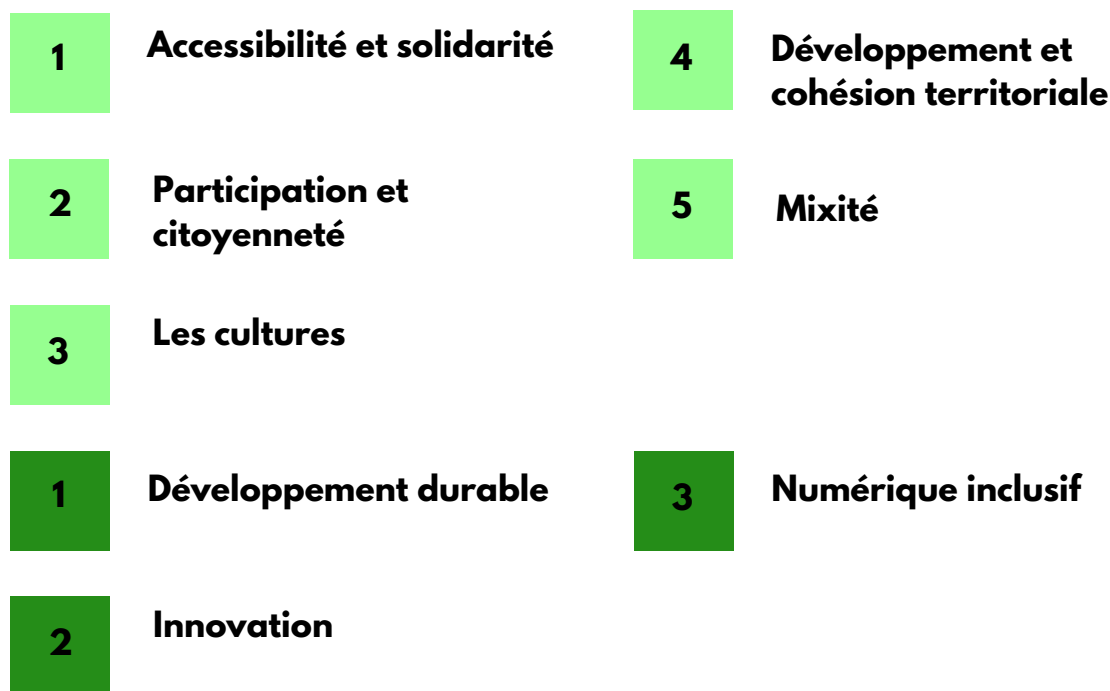
A/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La **Maison des Jeunes et de la Culture de MONPLAISIR** (MJC) est une association loi 1901 affiliée au Réseau des MJC-MPT, Rhône Ain Saône, R2AS. Depuis plus de soixante ans, elle rassemble des personnes (physiques et morales) qui concourt à des objectifs communs sans que ceux-ci aient un caractère lucratif.

La MJC Monplaisir est une association d'**éducation populaire** fondée en 1962 sur le quartier Monplaisir sur le 8ème arrondissement de Lyon.

Depuis 2015, elle assure la gestion d'un deuxième équipement, l'**Espace des 4 Vents** sur le quartier Moulin à Vents – Grand Trou - Petite Guille qui est un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le projet associatif de la MJC s'articule autour de 5 axes principaux et 3 axes transversaux :



MJC MONPLAISIR

25 avenue des frères Lumière 69008 LYON
04.72.78.05.70 / accueil@mjcmonplaisir.net
www.mjcmonplaisir.net



ESPACE DES 4 VENTS

27/29 rue Garon Duret 69008 LYON
04.37.53.70.24 / e4v@mjcmonplaisir.net
www.espacedes4vents.net

Le projet de la MJC est soutenu par 5 secteurs :

- > **Enfance jeunesse famille**
- > **Activités culturelles, sportive et de loisirs**
- > **Salle de spectacle**
- > **Animation locale et accompagnement des initiatives habitants**
- > **Bar restaurant**

Le secteur Enfance Jeunesse Famille

Sous la supervision de la Responsable Enfance Jeunesse Famille, Mme Eva LAFAYE, la MJC coordonne sur le territoire du 8ème arrondissement de Lyon:

- un accueil de loisirs 3-10 ans les mercredis et vacances scolaires ;
- Un accueil de loisirs 11-17ans les mercredis, vendredis et vacances scolaires ;
- 4 ALAE (accueils de loisirs associés à l'école).

B/ LES ALAE VILLE DE LYON

Les quatre ALAE gérés par la MJC sont implantés dans le 8ème arrondissement.

A Lyon, les temps d'accueils de loisirs sont mis en place en partenariat avec les associations d'éducation populaire dans le cadre du **Projet éducatif de Lyon**.

Pendant l'année scolaire, la semaine est répartie sur 4 jours et les écoliers bénéficient de temps d'activités périscolaires.

Cet emploi du temps illustre la volonté de la ville d'inscrire le bien-être et la réussite des enfants comme priorité absolue de sa politique éducative.

Il prend en compte les particularités et les spécificités du quartier et de l'école. Un directeur ou directrice de centre de loisirs est affecté à chaque école. Il coordonne l'équipe d'animateurs qui encadrent les activités proposées aux enfants.

Le directeur ou la directrice d'école et celui du centre de loisirs collaborent étroitement. Le directeur du centre de loisirs est l'interlocuteur des parents pour les temps d'activités périscolaires.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

La Ville de Lyon propose une offre diversifiée d'accueils périscolaires pour favoriser la réussite des enfants et répondre aussi au besoin d'organisation des familles sans oublier pour autant le rythme de l'enfant.

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50-8h20	Accueil du matin	Accueil du matin	AME	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-14h05	RS	RS		RS	RS
14h15-16h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h45-18h30	PEPS	PEPS		PEPS	PEPS

En gras, les temps assurés par l'accueil périscolaire de la MJC Monplaisir.

La MJC MONPLAISIR n'a pas à charge les temps d'accueils du matin, qui sont sous la responsabilité des directrices d'école.

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

- **RS : Restaurant Scolaire**

Considéré comme un accueil de loisirs, la pause de midi, dure 2h15, de 12h à 14h15. Sur ce temps, les enfants déjeunent à la cantine, jouent dans la cour et participent à différentes activités. Ils sont encadrés par le personnel en charge de la restauration et des animateurs.

Cette pause a pour objectif de permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles : pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas. Pour les plus grands, des activités sont proposées.

- **PEPS : Temps du soir**

Un moment de transition pour se détendre et goûter, suivi d'un temps d'activités ludiques organisées par cycle et par thème (lecture, jeux, sport, éveil corporel...), puis par un temps de jeu libre pour expérimenter, le tout accessibles à tous les enfants et adaptés aux différents âges.

- **AME : Ateliers du Mercredi**

Ces ateliers ludiques de 3h30 sont conçus. Des activités spécifiques adaptées pour les enfants scolarisés en maternelle sont mises en place.

Les enfants sont accueillis dans une école de leur périmètre scolaire ou à proximité dans le cadre d'un accueil de loisirs. Ils sont encadrés par des animateurs sous la responsabilité d'un directeur d'accueil de loisirs. Des sorties à l'extérieur peuvent être également organisées.

Ouverts à tous, les Ateliers du mercredi font l'objet d'une inscription à l'année ou au semestre.

FACTURATION PERISCOLAIRE 2025-2026

OCTOBRE 2025

Facturation Atelier du Mercredi Matin
Inscription annuelle - 38 à 212€ par enfant

Facturation PEPS
Inscription annuelle au forfait - 10 à 420€ par enfant

Facturation PEPS +
Inscription à la journée - 2 à 6€ par enfant

FEVRIER 2026

Facturation Atelier du Mercredi Matin
Inscription tardive - 38 à 212€ par enfant

Régulation Atelier du Mercredi Matin
Désinscription février / juillet
Remboursement de 50% de la première facture

Facturation PEPS
Inscription annuelle au forfait
10 à 420€ par enfant au prorata à compter du mois d'inscription

Facturation PEPS Complément
Bascule de forfait pour la période février / juillet
Remboursement ou complément

Facturation PEPS +
Inscription à la journée - 2 à 6€ par enfant

JUILLET 2026

Facturation PEPS
Inscription annuelle au forfait
10 à 420€ par enfant au prorata à compter du mois d'inscription

Facturation PEPS +
Inscription à la journée - 2 à 6€ par enfant

Toute facture peut faire l'objet d'un échéancier sur demande de la famille

Siège social : 25, avenue des Frères Lumière 69008 LYON - métro " Sans Souci " - Tél. 04 72 78 05 70
<http://www.mjcmonplaisir.net> e mail : accueil@mjcmonplaisir.net
 Association loi 1901, affiliée à la Fédération " Les MJC en Rhône-Alpes "
 N° Siret 779 926 427 000 13 - Formation Continue 82 69 01991 69 - Code APE 913 E
 Déclaration en préfecture W69159401 - Agrément jeunesse et Sports 669070140
 Licence d'entrepreneur de spectacles 1-138728 et 3-138729

INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2025-2026

ATELIERS DU MERCREDI

INSCRIPTION ANNUELLE

Une inscription à l'année facturée sur une base forfaitaire calculée à partir du Quotient Familiale Municipal

- Toute inscription entre septembre et janvier est facturée pour l'année complète
- Toute inscription entre février et juillet est facturée à hauteur de 50% du tarif annuel
- Toute annulation d'activité émise avant le 30 janvier 2026 donnera lieu à un remboursement de 50% du montant annuel

INSCRIPTION ANNUELLE

Une inscription à l'année facturée sur une base forfaitaire calculée à partir du Quotient Familiale Municipal

- Facturation pour l'année complète en **novembre** pour le forfait initial demandé (MINI ou MAXI)
- Facturation au prorata en **février** pour toutes inscriptions entre novembre et février
- Demande d'actualisation des forfait possible avant le 30 janvier 2026, donnant suite à un remboursement ou à un complément pour la période février - juillet
- Seules les modifications de forfait demandées avant le 30/01 et effectives au 01/02 seront traitées.
- Facturation au prorata en **juillet** pour toutes inscriptions entre février et juin

PEPS

INSCRIPTION A LA DEMANDE

Le PEPS+ est un complément au forfait MINI, permettant de passer de deux jours de fréquentation à trois ou quatre sur une semaine.

Le PEPS+ est soumis à une demande auprès du DAL au plus tard 2 jours avant la date effective et nécessite une réponse POSITIVE de ce dernier après vérification du respect des taux d'encadrement.

Le PEPS+ est facturé pendant les période de facturation en novembre, février et juillet.

C/ LES PARTENAIRES

Le projet pédagogique est appliqué en collaboration avec nos différents partenaires :

La Ville de Lyon	Partenaire financier
CAF	Partenaire financier
Education nationale	Partenaire opérationnel
Familles	Bénévoles actifs sur les événements de l'ALAE
Lire et faire lire	Promotion de la lecture et de la culture littéraire
AFEV	Projet « Ambassadeur du livre » dans les BCD
Coup de pouce relais	Projet « Ludimalle » dans les cours de récréation
Conseil d'arrondissement des enfants	Promotion de la citoyenneté et construction de projets d'enfants
Arthropologia	Sensibilisation à la vie animale et aux écosystèmes naturels

Tout partenaire du territoire proposant des projets pertinents en direction des enfants. Les partenariats se construisent tout au long de l'année et peuvent varier d'une année sur l'autre.

II – L'ALAE SIMONE VEIL

A/ L'ÉCOLE SIMONE VEIL

Le groupe scolaire Simone Veil est située au **20 rue de la Fraternité 69008 Lyon.**

Il accueille à l'année 11 classes d'élémentaires et 7 classes de maternelles.

En tant qu'accueil de loisirs associé à l'école, nos locaux se situent directement dans l'école.

Le public accueilli est en grande partie issu du quartier **Jet d'eau** et ses alentours.

Il se caractérise principalement par une certaine mixité sociale, se traduisant par une forte diversité des contextes éducatifs et économiques des familles, et donc des besoins des enfants, ce qui représente un réel enjeu en matière de suivi des enfants et d'accompagnement de leur développement, ainsi qu'en matière de vivre-ensemble.

Nous constatons également que le quartier présente peu de commerces et de services, que ce soit pour les besoins de la vie courante, ou plus spécifiquement à destination de la jeunesse. La place de la fraternité se trouve alors être un des seuls lieux permettant le développement de la vie locale, mais qui cristallise également des conflits, qui traversent parfois également l'école, en tant que seule institution locale.

Les locaux (Ecole) de l'ALAE appartiennent à la ville de Lyon.

Les espaces, les salles, la gestion pédagogique, humaine et financière sont sous la responsabilité du directeur de l'ALAE durant le temps périscolaire.



FICHE D'IDENTITÉ

Type : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole élémentaire / maternelle

Fréquence : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 12h-14h05 / 16h45-18h30

Public : 138 enfants maximum de moins de 6 ans, 218 enfants maximum de 6 à 11 ans (Habilitation DDSCS)

Lieu : 20 rue de la fraternité – 69008 Lyon

Organisateur : MJC Monplaisir - Espace des 4 vents

Équipe périscolaire* :

Directeur de l'accueil périscolaire : **Thomas MARQUET**

Tel : 06 99 25 22 87

Adjointe de direction : **Feryal BOULDJADJ**

Tel : 07 82 93 25 22

Courriel : alaesimoneveil@mjcmonplaisir.net

20 animateurs le midi

14 animateurs PEPS

12 animateurs AME

1 animateur spécialisé pour l'encadrement des enfants en situation de handicap

L'équipe ville de Lyon est composée d'un responsable de restaurant scolaire, 3 personnels de restauration, 7 ATSEM, 3 ASEP, un gardien, une infirmière scolaire, une assistante sociale

L'équipe enseignante est composée de 18 enseignants et 1 enseignants ULIS, 1 RASED, 1 médecin scolaire et 1 psychologue scolaire

Les responsables hiérarchiques des agents de la Ville de Lyon sont Mme GRAND (Responsable de secteur) et M. Flageul (Responsable de proximité).

Le Directeur de l'accueil de loisir périscolaire est le responsable fonctionnel des agents de la Ville de Lyon sur les temps périscolaire.

Cet accueil est habilité par la DDCS. les taux d'encadrement imposés par le PEL (Projet Educatif Lyonnais) sont d'un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.

La MJC Monplaisir - Espace des 4 vents renforce ces taux :

- 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire
- 1 animateur pour 12 enfants en maternelle

**Le nombre d'animateurs dans l'équipe est réévalué chaque année en fonction des pics de présences de la saison précédente.*

LES LOCAUX

Dans le cadre de notre accueil nous utilisons les locaux suivants :

- bureau périscolaire
- lieu accueil parents (maternelle)
- 2 salles d'évolution (maternelle)
- 2 salles de repos (maternelle)
- réfectoire traditionnel (96 places, maternelle)
- self (76 places, élémentaire)
- BCD (élémentaire)
- salle plurivalente (maternelle et élémentaire)
- salle de détente (maternelle et élémentaire)
- 2 cours extérieures (maternelle et élémentaire)

B/ LES PUBLICS

En tant qu'ALAE : l'inscription est ouverte à toutes les familles des enfants fréquentant l'école. L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 10 ans.

BESOINS	DE 3 A 5 ANS	DE 6 A 10 ANS
D'imitation/ de création	Désir d'autonomie parallèle à une dépendance étroite vis à vis de l'entourage ; imitation d'un rôle, d'un personnage. Les créations individuelles symboliques (le dessin, la pâte à modeler) représentent quelque chose pour l'enfant qui crée ce qu'il a vu, entendu ou vécu. L'enfant utilise des signes, des symboles.	Les jeux d'imitation sont plutôt des jeux d'imagination malgré l'imitation du groupe social. Les créations sont plus réalistes, plus proches de la réalité car l'enfant maîtrise mieux son corps et ses gestes, de plus il connaît mieux le monde et peut aussi le représenter plus fidèlement.
De fiction, imaginaire/ de réel	Jeux symboliques Besoin de connaître les choses par leur nom, de connaître les qualités et la structure des objets.	Jeux symboliques Grande soif de connaissance, grande curiosité, besoin d'ordre, de classification
De socialisation/ d' « autonomie »	La socialisation s'amorce et s'instaure. L'enfant prend parallèlement conscience de lui et d'autrui. Besoin d'être seul, de se séparer du groupe quand on en a envie.	Il y a une action concertée entre les enfants, la relation entre les enfants s'approfondit. Besoin de connaître les autres enfants. Désir de se voir confier des missions, responsabilité sous l'œil de l'adulte.
D'aimer, d'être aimé	Etablissement de la relation triangulaire : enfant-père-mère. Le père devient le second pôle d'intérêt de la vie de l'enfant. Période de construction du moi avec opposition : amour de soi, imitation.	L'enfant va vers ses pairs. Besoin d'aimer et d'être aimé des autres enfants.
De mouvement	Déménageur, acrobate	L'enfant contrôle ses mouvements. Augmentation de la force mais pas de la résistance ; c'est l'âge de la vitesse, début de l'acceptation des règles.

BESOINS	DE 3 A 5 ANS	DE 6 A 10 ANS
De sécurité / de se confronter aux risques, d'affronter le danger	Jouer à avoir peur, aller à la découverte de l'inconnu, trouver les limites de son corps.	L'appartenance à un groupe d'enfants est sécurisante. Recherche du risque calculé et de sensations fortes, de vitesse, besoin de se mesurer au danger, de se situer dans le groupe.
D'activité/ de temps libre	<p>A 3 ans : Age déménageur A 4 ans : L'enfant peut concevoir et décrire les transformations des objets. Expérimentation des quantités et des volumes.</p> <p>Il veut parfois s'isoler pour se situer en observateur du monde, des autres, intérioriser ses expériences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coins calmes, ombragés, cabanes, grenier, cachettes - Milieu riche en secteur, en bruits naturels - Possibilité de silence - Aménagement permettant de se reposer - Rythme d'activité le plus individualisé possible - Accepter que l'enfant ne participe pas à des activités, des jeux. 	<p>Période des opérations concrètes de réversibilité (eau en glace...). Il identifie les objets selon leur qualité et propriété.</p> <p>Il veut parfois s'isoler pour se situer en observateur du monde, des autres, intérioriser ses expériences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coins calmes, ombragés, cabanes, grenier, cachettes - Milieu riche en secteur, en bruits naturels - Possibilité de silence - Aménagement permettant de se reposer - Rythme d'activité le plus individualisé possible - Accepter que l'enfant ne participe pas à des activités, des jeux.

C/ L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL

MATERNEL 3-5ans

Composition

7 classes (2 PS, 1 PS-MS, 1 MS, 1 MS-GS, 2 GS), classes avec des PS au rdc, les autres classes à l'étage.

Espaces utilisés

- Cours de récréation maternelle
- salle d'accueil parents (rdc)
- 2 salles d'évolution (1 au rdc et 1 à l'étage)
- 3 salles de repos (1 au rdc, 2 à l'étage)
- salle de détente (rdc)
- BCD (étage)
- réfectoire traditionnel (rdc)

ELEMENTAIRES 6-10 ANS

Composition

11 classes (3CP, 1 CE1, 1 CE1-CE2, 2 CE2, 1 CM1, 3 CM1-CM2) + 1 dispositif ULIS

Espaces utilisés

- Cours de récréation élémentaire
- salle d'activités spécifiques : salle plurivalente
- BCD
- salle informatique
- Gymnase
- Self
- Salle de détente (mercredi)

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS TEMPS

La pause méridienne 12h-14h05

- 11h50 : prise de poste de l'équipe d'animation, point d'information (régulation de fonctionnement, suivi éducatif et projet en cours)
- 12h-14h05 : pause méridienne
- en maternelle comme en élémentaire, le repas est organisé en deux services (12h-13h pour les plus petits, 13h-14h pour les plus grands)
- le menu est affiché à l'entrée de la cantine afin d'être présenté aux enfants pour favoriser la découverte alimentaire
- les temps de transition et de déplacement sont accompagnés de chansons et autres rituels
- 14h05-14h20 : point de debriefing, régulation de fonctionnement, suivi d'incidents, décisions d'équipe en matière de sanction

En maternelle

- chaque classe est encadrée par un.e animateur.ice référent.e, ainsi que par l'ATSEM de chaque classe en maternelle (sauf un jour de la semaine où l'ATSEM est remplacée par un.e vacataire)
- les enfants de maternelle restent en groupe-classe, encadrés par le binôme d'adultes référents pendant l'intégralité de la pause méridienne
- le repas dure environ 45min et se déroule en service traditionnel à table, où sont servis successivement l'entrée, le plat principal, puis le dessert, avec un adulte référent à chaque table

Premier service (PS-MS) :

- 11h50 : les classes avec des PS demi-pensionnaires sont récupérées en classe, pour éviter l'encombrement des couloirs et la frustration de voir les camarades externes rentrer à la maison, et ils passent aux toilettes
- à 12h : repas (3 classes réparties sur 6 tables, afin de favoriser une ambiance calme pour les plus petits)
- à 13h, les classes avec des PS vont faire la sieste en salle de repos, sauf la classe 1 composée majoritairement de MS, qui fait d'abord un temps de 15min en classe, permettant le retour au calme autour d'un projet à l'année sur l'éducation à l'alimentation

Deuxième service (MS-GS) :

- 12h : les enfants de MS-GS sont récupérés en classe et ont un temps de jeu de 40min
- dans chaque classe, l'animateur.ice référent.e propose aux enfants volontaires une activité dirigée, avec un roulement sur la semaine en terme de salle et de famille d'activité, tandis que les autres enfants vont en récréation dans la cour
- en cas de mauvais temps, les enfants peuvent rester dans les classes ou les couloirs et font des activités de construction et de jeu symbolique
- 12h45 : avant le repas, chaque classe a 15min de retour au calme avec des jeux d'expression ou une lecture d'histoire, et pendant ce temps un roulement par classe est organisé pour que des enfants volontaires aident à dresser le couvert
- 13h : repas (4 classes réparties sur 7 tables)
- les enfants volontaires participent au débarrassage des assiettes après chaque plat
- 13h45 : après le repas, les MS vont en couchette pour un temps de repos, tandis que les GS sont reconduits en classe pour un temps calme de 15min avant le temps scolaire

En élémentaire

- à 12h, les enfants sont récupérés en classes par leur animateur.ice référent.e
- l'appel est fait en classe en lien avec l'enseignant afin d'assurer une responsabilité partagée en matière d'inscription des enfants à la cantine, permettant de sécuriser les sorties de l'école
- les enfants sont ensuite mélangés pendant la pause méridienne, et chaque adulte est garant de la sécurité et du suivi de tous les enfants
- pendant la pause méridienne, les enfants ont 1h d'activité dirigée où ils peuvent choisir parmi 6 activités diversifiées en extérieur et en intérieur, et 1h de temps libre pendant laquelle ils peuvent aller manger
- les enfants de CP-CE1 peuvent aller manger entre 12h et 13h et peuvent aller en activité de 13h à 14h
- les enfants de CE2-CM1-CM2 peuvent aller en activité de 12h à 13h et sont en temps libre/repas de 13h à 14h
- pendant l'heure de temps libre, les enfants peuvent se présenter à la cantine quand ils veulent et avec qui ils veulent, et peuvent rester dans la cantine le temps qu'ils veulent afin qu'ils mangent à leur rythme, dans la limite des places disponibles
- ils sont accueillis à la cantine par un.e animateur.ice qui vérifie que chacun a mangé et a le menu correspondant à son régime alimentaire
- chaque enfant prend son plateau et sa vaisselle puis va se servir en entrée, dessert, puis plat chaud, en pouvant se servir eux-même la quantité souhaitée
- ils peuvent se placer librement dans le self, puis après manger ils doivent ranger leur plateau et effectuer le tri sélectif de leurs déchets.
- le repas se déroule en self, encadré par les agents de restauration, 3 ASEP et 1 animateur.ice, pour une durée moyenne de 25min
- en fin de service, les enfants peuvent se resservir dans la limite des quantités disponibles
- pendant le reste du temps méridien, s'ils ne sont pas à la cantine ou en activité, les enfants peuvent rester dans la cour pour jouer librement, avec la possibilité d'avoir du matériel spécifique au jeu libre sur demande à l'animateur.ice situé.e sous le préau, ainsi qu'une caisse de livre à disposition des enfants qui le souhaitent au niveau du parasol
- pendant toute la pause méridienne, un.e animateur.ice assistant.e sanitaire est situé.e au parasol pour traiter tous les cas de blessure et de maladie, et un.e autre est situé.e en bas des escaliers pour traiter tous les cas de conflits, en lien avec la direction périscolaire
- des casques anti-bruit peuvent être donnés aux enfants souffrant du bruit
- un coin de repli est situé dans le bureau périscolaire pour les enfants malades, fatigués, tristes...
- 13h50 : les enfants rangent le matériel de cour et d'activité, puis se rangent par classe à des points de rassemblement par classe avec leur animateur.ice référent.e où ils ont un temps de retour au calme et de ,avant d'être reconduit en classe et remis à leur enseignant à 14h05

PEPS 16h45-18h30

- 16h45 : les enfants sont récupérés en classe par leur animateur.ice référent.e
- dans la mesure du possible les animateur.ice.s référent.e.s de classe sont les mêmes que le midi afin d'assurer le suivi et la continuité éducative
- pour les classes de CM1-CM2, dont les enfants sont moins nombreux pendant le temps du soir, un.e animateur.ice est référent de deux classes voisines
- l'appel est fait en classe en lien avec l'enseignant afin d'assurer une responsabilité partagée en matière d'inscription des enfants au peps, permettant de sécuriser les sorties de l'école
- 16h45-17h15 : les enfants vont prendre leur goûter fourni par les familles
- en maternelle, les enfants goûtent par binôme de classe, dans la cour quand le temps le permet, ou si nécessaire dans la salle dans laquelle ils feront ensuite l'activité avec les mêmes groupes-classes
- en élémentaire, les enfants ont la possibilité de goûter dehors ou dans la cantine sur demande, les animateurs assurent la surveillance des différents espaces
- nous incitons les familles à fournir des goûter équilibrés (éviter les produits trop gras ou sucrés ou transformés) et éco-responsables (éviter les emballages et privilégier les boîtes à goûter)
- les enfants participent au rangement et au nettoyage des espaces après le goûter
- 17h15-17h45 : activités dirigées
- en maternelle, les enfants sont en activité dirigées par binôme de groupes-classes, et la diversité des activités est permise par un roulement en fonction des jours de la semaine
- en élémentaire, les enfants sont rassemblés sous le préau pour la présentation des activités dirigées et peuvent choisir parmi 6 activités (3 activités dehors et 3 en intérieur), qui varient selon les jours de la semaine
- tous les jours, les enfants d'élémentaire peuvent aller en tranquibulle pour bénéficier d'un espace calme où ils ont la possibilité de faire en autonomie des activités (lecture, dessin, coloriage) ou bien leurs devoirs, assistés par un animateur.ice et l'ambassadrice du livre, par défaut en BCD, ou dehors quand le temps et l'ambiance le permet
- 17h45-18h30 : temps d'accueil, le portail est ouvert pendant 45min, les familles peuvent entrer dans l'école et récupérer les enfants à tout moment
- la sécurité est assurée par les animateur.ice.s au grand portail et aux portillons maternelle et élémentaire, et disposent des listes des adultes autorisés par les responsables légaux à récupérer les enfants ainsi que des enfants autorisés à rentrer seuls
- des pôles de jeu libre sont organisés dans la cour, chaque espace étant surveillé par un.e animateur.ice
- les animateur.ice.s n'étant pas en activité dirigée, iels peuvent davantage se rendre disponible pour échanger avec les familles
- selon les besoins, les activités peuvent être amenées à se prolonger durant le temps d'accueil
- les listes des enfants en activité à l'intérieur sont alors transmises à l'animateur.ice à l'accueil des portillons maternelle et élémentaire

AME 8h30-12h

- 8h30-8h50 : ouverture du portail et accueil échelonné des familles
- à leur arrivée, les enfants sont en temps libre jusqu'à 9h15, et différents pôles d'activités en autonomie leur sont proposés dans la cour de récréation, ainsi que des activités calmes en intérieur (lieu accueil parents et salle de motricité pour les maternelles, salle plurivalente et gymnase pour les élémentaires)
- une lecture offerte est proposée par une bénévole de l'association « Lire et faire lire » pour les maternelles de 8h45 à 9h15
- 9h15 : rassemblement des enfants sous les préaux maternelle et élémentaire pour la présentation des activités du jour
- 9h15-11h30 : activités dirigées
- en maternelle comme en élémentaire, les activités sont conçues par cycles courant sur une période scolaire et articulées autour d'un fil conducteur
- en maternelle, les enfants sont répartis en deux groupes inter-âges, chacun encadrés par 3 animateur.ice.s, et vivent durant la matinée généralement 3 temps d'activités diversifiées, ponctués d'un temps de récréation
- en élémentaire, les enfants peuvent choisir entre 6 activités, chacune encadrée par un.e animateur.ice, avec généralement 2 temps d'activités distincts dans la matinée
- 11h30-11h50 : fin des activités dirigées et temps libre dans les cours de récréation
- 11h50-12h : ouverture du portail et départ échelonné des enfants

III – LES OBJECTIFS DU PROJET

A/ LES OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF

Accessibilité et solidarité

Nous avons pour vocation de pouvoir accueillir tous les publics, sans distinction de revenus, de langue, d'origine, de confession ou autre.

Notre projet est récent, il court sur l'exercice 2022-2028. Un de nos nouveaux objectifs est de tendre vers des actions de coopération favorisant la rencontre interculturelle.

Les cultures

Les cultures contribuent à construire l'individu dans ses façons de vivre, de penser, de parler, d'aimer, de se passionner... C'est ce qui constitue une personne et ce qui la relie à un/des groupes de personnes. C'est ce qui aide à agir et à penser, elles peuvent poser un cadre/une contrainte ou au contraire être émancipatrices. Les cultures de l'individu évoluent tout au long de la vie, elles ne sont pas figées. Elles sont toutes légitimes et universelles tant qu'elles ne rentrent pas en opposition avec les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant et du citoyen. Cette notion nous encourage à mettre en œuvre des actions permettant la rencontre, la découverte et le partage des cultures.

Mixité

Afin de favoriser l'expression de chacun, nous visons à multiplier des espaces de dialogues (murs d'expressions, thèmes de conférences, utilisation d'outils numériques...).

Nous avons pour vocation de participer à l'émancipation et à l'apprentissage tout au long de la vie de tout un chacun. C'est dans cette continuité que nous nous mobilisons dans la prise en charge de plusieurs accueils périscolaires dont les projets pédagogiques et d'animation sont étroitement liés au projet global.

Développement durable

La MJC Monplaisir fait sienne la charte des MJC verte publiée par les MJC de France. Elle participe notamment à l'accompagnement de la prise de conscience des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux. Par sa posture généraliste, son ancrage local et son dialogue continu avec les habitants, la MJC se veut être un acteur pour faire passerelle entre les préoccupations sociales et environnementales d'aujourd'hui.

Innovation

La MJC Monplaisir se veut un lieu au sein duquel l'innovation et l'expérimentation ont toute leur place. En ce sens, la MJC encourage le développement de nouvelles pratiques, de nouvelles organisations et de nouvelles formes d'expressions. Elle se veut proactive et bienveillante à l'égard des initiatives émergentes. L'ouverture d'esprit et la curiosité sont les pierres angulaires de ses ambitions.

Numérique inclusif

La MJC, en sa qualité de lieu qui favorise les apprentissages tout au long de la vie, contribue à la formation des habitants afin que celles et ceux n'ayant pu acquérir les compétences numériques de base ou qui n'ont pu mettre à niveau lesdites compétences puissent bénéficier/continuer à pleinement exercer leurs droits et devoirs de citoyen. Par ailleurs, la MJC contribue à l'autonomie, l'émancipation et la responsabilisation des individus dans leur usage du numérique.

B/ LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	METHODES	MOYENS D'ACTION	INDICATEUR DE REUSSITE
Renforcer le collectif et favoriser des relations apaisées	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les valeurs de respect et de solidarité • Valoriser la citoyenneté dans les paroles et les actes • Responsabiliser les enfants face aux conséquences de leurs actes • Permettre à chacun de trouver sa place dans le collectif • Instaurer une ambiance conviviale et sereine 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir un cadre commun, avec fermeté face à la violence • Prévenir les conflits et mettre en œuvre une justice effective • Appliquer des sanctions éducatives • Sensibiliser aux stéréotypes et discriminations • Exemplarité des adultes, droit à l'erreur des enfants • Créer des relations de confiance (ne pas crier, blâmer, humilier) • Adapter la posture des animateurs (présence / retrait) • Organiser des temps calmes et réguler le bruit 	<ul style="list-style-type: none"> • Règles simples, expliquées et rappelées régulièrement • Message clair pour développer l'empathie • Espaces de médiation et de régulation • Suivi des comportements et des incidents en équipe • Valorisation des bonnes actions et reconnaissance des erreurs • Réparation et responsabilisation • Diffusion de musique, chants, lectures • Objets d'attachement, fidgets, espaces de répit • Jeux collectifs, coopération, fresques collectives 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des conflits et des sollicitations adultes • Augmentation de la régulation autonome des conflits • Diminution de la contestation des règles • Diminution des insatisfactions au retour en classe • Maintien et fréquentation des temps calmes et de lecture
Prendre en compte la diversité des enfants dans une démarche inclusive tout en créant du commun	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le rythme de chacun • Tenir compte des capacités de concentration et des besoins de relâchement • Être à l'écoute des besoins et envies • Comprendre et répondre aux situations de mal-être • Créer des repères communs • Favoriser la mixité tout en permettant des ajustements 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche inclusive et respectueuse des particularités • Diversification des activités • Définition d'objectifs individuels adaptés • Fonctionnement spécifique pour les enfants ULIS • Mise en place d'espaces d'expression • Favoriser la mixité dans les groupes • Possibilité de non-mixité ponctuelle pour favoriser l'équité 	<ul style="list-style-type: none"> • Animateur spécialisé en lien avec l'équipe • Activités favorisant le mélange des enfants • Signalétique accessible à tous • Cadre collectif sécurisant (présence adultes repères) • Espaces calmes, coins de repli • Aménagement permettant repos, observation et isolement si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation d'activités variées • Amélioration de la mixité dans les groupes et projets • Renforcement du lien de confiance • Augmentation de l'expression des enfants

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MÉTHODES	MOYENS D'ACTION	INDICATEUR DE RÉUSSITE
<p>Développer la curiosité, l'autonomie et l'implication des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le développement de l'autonomie • Développer les compétences motrices et intellectuelles • Permettre aux enfants de faire des choix éclairés • Encourager l'imaginaire et l'expérimentation • Favoriser la participation des enfants et des familles • Sensibiliser aux enjeux sociaux et environnementaux • Transmettre le plaisir d'apprendre et l'ouverture au monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'une autonomie en sécurité • Accompagner les enfants dans leurs apprentissages • Encourager face aux difficultés • Stimuler l'imaginaire et l'expérimentation • Diversifier les postures d'animation • Associer les enfants à la vie quotidienne • Développer des projets et activités innovantes • Investir les temps de transition comme temps éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des espaces et surveillance active • Jeu libre et matériel accessible • Repères spatiaux et temporels (signalétique, rituels) • Activités variées (échecs, cuisine, couture, construction...) • Manipulation d'outils en sécurité • Projets d'enfants (spectacles, créations...) • Participation au rangement, nettoyage, organisation • Événements avec les familles • Tri, recyclage, gestion du matériel • Projets environnementaux (ex : sensibilisation aux écosystèmes) • Quiz, défis, échanges culturels, projets thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des blessures et des sollicitations • Meilleure gestion du quotidien (repas, matériel...) • Augmentation de la participation spontanée • Augmentation des activités à l'initiative des enfants • Fréquentation des activités innovantes • Diminution des déchets et du matériel cassé • Augmentation des échanges et des projets

C/ LES PROJETS D'ANIMATION

Par période, des projets spécifiques seront mis en place selon un domaine d'activités bien précis.

L'équipe d'animation sera accompagnée et formée à la notion et à la méthodologie de projet d'activités, d'animation. Une démarche générale sera alors définie en concertation et nous permettra de dégager ainsi une ou plusieurs thématiques de projet. La démarche globale de découverte et/ou de loisirs sera alors présentée aux enfants, démarche qui, au fil des séances d'activités évolueront et progressera vers une finalité palpable (production ou création collective/individuelle, spectacle, sortie, rencontre inter centre, exposition, portes ouvertes...).

Les projets sont à l'initiative de l'équipe, mettant en avant leurs compétences. Chaque animateur met en place un projet sur un thème spécifique (validé par la direction) par période allant d'un cycle à l'autre (d'une vacance à l'autre).

Les trames sont distribuées en fin de cycle pour préparer le suivant, l'écrit est rendu au responsable afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.

Le directeur, coordonne l'écriture des projets d'activités et assure ensuite leur cohérence avec les projets associatif et pédagogique. Les projets d'activités détaillent le déroulement des activités. Ils permettent aux animateurs de préciser le déroulement d'un temps d'animation.

L'ensemble des projets d'activités est conservé.

Piste à développer : Projets à l'initiative des enfants.

La participation des différents publics au sein de nos structures est une de nos priorités.

Les animatrices et animateurs seront donc formés à ce concept, la finalité étant de développer des actions, des outils, une posture et une démarche de façon à tendre vers le plus haut degré de participation des enfants. L'équipe d'animation sera le premier accompagnateur des projets et des idées des enfants. Il ne s'agit pas de se limiter à donner des responsabilités aux enfants, les impliquer dans l'élaboration des règles ou leur donner accès à d'avantage d'autonomie. L'idée est de permettre au public d'agir pour et dans son environnement direct, sa structure et plus tard la société ; de lui permettre de faire évoluer les choses, de remettre en question les fonctionnements et les cadres pour les améliorer, d'apporter de nouvelles idées d'activités et de formuler tout simplement leurs envies. L'équipe est formée à la notion d'écoute active et de menée de temps de concertation et de débats. Dans sa pratique quotidienne il doit être capable de repérer toutes demandes verbales ou non verbales afin d'y répondre le plus favorablement possible.

D/ L'EVALUATION

L'évaluation porte sur les objectifs pédagogiques.

Elle permet de mesurer :

- Les écarts et concordances entre les objectifs et les résultats, transformations attendues
- Les avancées ou non en termes d'acquisitions, en terme éducatifs qui ont été possibles grâce aux actions du projet pédagogique mises en place
- La pertinence ou non des actions mises en œuvre et des méthodes pour l'atteinte des objectifs

L'évaluation se fait régulièrement, afin de ne pas « s'égarer » dans l'action et oublier les objectifs visés ainsi que les démarches annoncées. Il peut s'avérer nécessaire de revoir, ou préciser les objectifs opérationnels au vu de la situation rencontrée. Une évaluation finale est indispensable à l'action maîtrisée dans le temps. Elle permet de formuler des perspectives pour conduire les actions qui suivront afin de les rendre encore plus pertinentes.

E/ LES OUTILS D'ÉVALUATION

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique sera évalué en fin d'année par l'équipe. Nous vérifierons l'atteinte ou non de nos ambitions. Nous vérifierons si chaque action prévue qui a été concrètement fait sur le terrain. Les réunions d'équipes sont un moyen de remettre en question certaines actions de terrains dans le but de les améliorer, voir les modifier.

Au-delà de ce travail de fond qu'il est possible d'engager chaque semaine de façon plus ou moins formelle. Un bilan annuel et spécifique aura lieu en fin d'année scolaire. Le responsable de l'ALSH met à disposition un outil de bilan d'équipe et d'évaluation de ce dit projet. Les objectifs généraux et opérationnels y sont disséqués un à un par le directeur et son équipe ; le pourquoi d'une réussite ou d'un échec sera évalué et nous déterminerons si cela doit être reconduit (ou non) pour l'année suivante. D'autres pistes d'objectifs peuvent être suggérées et pourront être le moteur de nouveaux modes opératoires pour l'année suivante. Lors de ce temps de bilan, la réécriture du projet pédagogique et donc sa réadaptation sur le terrain pour l'année suivante se fait en étroite collaboration entre le directeur et son équipe d'animation. Le projet pédagogique n'est donc pas figé, mais évolutif et s'améliore chaque année scolaire.

Les réunions d'équipes

Le directeur, organise des réunions d'équipes régulières. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe. Le planning annuel est distribué en début d'année. Les jours de préparation des Vacances, les convocations par mail sont envoyées. Le travail de l'équipe y est coordonné, les programmes et projets d'activités y sont discutés et élaborés. Le projet d'animation de chaque animateur est écrit durant les premières réunions précédant chaque période. Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

L'équipe est donc en mesure d'évaluer son action éducative et de vérifier si elle respecte la base de critères objectifs et mesurables. Régulièrement le Directeur fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence. Ils peuvent s'adjoindre d'enquête de satisfaction envers les parents et enfants.

Bilan d'équipe et évaluation individuelles

Les évaluations individuelles sont planifiées une fois tous les semestres. Un support est fourni, les critères sont formulés. Il est question de vérifier et d'accompagner l'adulte dans sa progression et son acquisition des compétences et du rôle de l'animateur attendu. Les rencontres sont formalisées dans le cadre d'une entrevue. L'équipe fait le bilan du projet pédagogique en fin d'année, fin Juin 2020. Les objectifs sont discutés et réadaptés pour l'année suivante en concertation avec l'équipe d'animation. Le fonctionnement est aussi réajusté si nécessaire.

Bilan d'activités

Des bilans des actions plus longues et autres projets d'animation sont aussi rédigés par le directeur en concertation avec l'équipe d'animation. Il s'agit de remplir et transmettre par cycle (chaque période d'une vacance à l'autre) une fiche « bilan Action » .

IV – L'EQUIPE D'ANIMATION

A/ LA DIRECTION

Thomas MARQUET, titulaire d'un Master MEEF, en formation DEJEPS

Feryal BOULDJADJ, titulaire du BPJEPS LTP

B/ LES ANIMATEURS

Le nombre d'animateurs composant nos équipes est réévalué chaque année en fonction des pics d'inscriptions de chaque temps de la saison précédente en nous fixant sur les taux d'encadrement suivants :

- 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire
- 1 animateur pour 12 enfants d'âge maternel